

jusqu'au troisième degré, qui assisteront à la pieuse cérémonie de la Première Communion, pourvu qu'eux aussi se soient confessés, qu'ils aient communie et qu'ils récitent des prières selon les intentions du Souverain Pontife.

30 Une indulgence de sept ans et sept quarantaines à tous les fidèles qui, au moins contrits, assisteront à la même cérémonie.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Chronique diocésaine

— Dimanche dernier, 22 avril, S. G. Mgr l'Archevêque a conféré, en l'église de Jacques-Cartier, les ordres suivants :

PRÊTRISE : MM. Léon Gauthier, Edouard Guay, *du diocèse de Québec.*

SOUS-DIACONAT : M. Emile Guillot, *du diocèse de Québec.*

Cette ordination, qui s'est faite à la grand'messe paroissiale a donné lieu à une fête magnifique. L'église de Jacques-Cartier avait été décorée, pour la circonstance, avec goût et richesse ; mais son plus bel ornement, c'était sans doute l'immense assemblée de fidèles qui ont suivi, avec piété et recueillement, tous les détails de la cérémonie. Le chœur de l'église et celui des élèves des Frères des Ecoles chrétiennes ont chanté, avec perfection, la Messe royale harmonisée.

Mgr Mathieu, supérieur du Séminaire, a fait avec éloquence le sermon de circonstance, montrant avec clarté et émotion quelles sont les grandeurs du sacerdoce catholique.

M. le curé Roy, dans une allocution délicate de pensée et de forme, présenta à Monseigneur l'Archevêque les remerciements de la paroisse pour l'honneur qu'il avait bien voulu lui faire en procédant dans son église à une si belle cérémonie.

— Lundi matin, eut lieu à la Basilique le service funèbre annuel pour le repos de l'âme de feu Son Eminence le cardinal Taschereau. S. G. Mgr l'Archevêque a célébré l'office pontifical.

— Jeudi, le 26, une cérémonie de Profession et de Vêture, présidée par Monseigneur l'Archevêque, a eu lieu chez les Sœurs de la Charité, à Québec.